DEPARTEMENT D' EURE ET LOIR REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE DREUX

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAIS 28410 BOUTIGNY-PROUAIS

ANTON DE

CANTON DE NOGENT-LE-ROI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

<u>Convocation du</u>:

16 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 20 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de

Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage:

en exercice: 19

16 juin 2014 La séance a été publique.

Nombre de membres

<u>Étaient présents</u>: Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Jean-Bernard BESSARD, Jean-Marc GEUFFROY, Olivier RICHY, Aurore MILWARD, Jean-Claude GOHARD, Jimmy PASQUIER, Frédéric THIEL, Laurie KOZLOWSKI, Giovanni GIOIA, Monique PETIT, Carine BARRIERE,

Nombre de présents : 13 Valérie THEVEUX

Nombre de votants : 16

<u>Etaient absents</u>: Virgil DOUINE, Evelyne HEULIN ayant donné pouvoir à Monique PETIT, Josette JOYEUX, Aurore LAGARDE ayant donné pouvoir à Giovanni GIOIA, Corine LE ROUX

ayant donné pouvoir à Mireille ELOY

Fabrice GEFFROY est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h35.

1. <u>Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des</u> électeurs sénatoriaux

Il est procédé à l'élection des délégués du conseil municipal de Boutigny-Prouais qui seront habilités à voter pour les élections des sénateurs prévues le 28 septembre 2014. Le conseil municipal doit désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants avec respect de la parité.

Madame le Maire fait l'appel des membres du conseil et vérifie que le quorum est bien atteint.

Madame le Maire rappelle le décret n°2014-532 en date du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, et l'arrêté préfectoral n° 2014161-010 du 10 juin 2014 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner et à élire dans le cadre des élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Elle rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 6 délégués et 6 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire constate qu'une seule liste de candidats (« Unis pour aller plus loin ») a été déposée.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau est présidé par le maire et comprend :

- Les 2 conseillers municipaux les plus âgés : Jean-Claude GOHARD et Jean-Bernard BESSARD
- Les 2 conseillers municipaux les plus jeunes : Laurie KOZLOWSKI et Jimmy PASQUIER

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 16

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]: 15

Liste « Unis pour aller plus loin »: 15 suffrages

Nombre de délégués obtenus : 6 Nombre de suppléants obtenus : 6

Madame le Maire proclame élus délégués et suppléants, les candidats de la liste « Unis pour aller plus loin » conformément à la liste ci-dessous :

Madame Mireille ELOY: Déléguée titulaire Monsieur Fabrice GEFFROY: Délégué titulaire Madame Monique PETIT: Déléguée titulaire Monsieur Jean-Bernard BESSARD: Délégué titulaire Madame Valérie THEVEUX: Déléguée titulaire Monsieur Jean-Claude GOHARD: Délégué titulaire Monsieur Olivier RICHY: Délégué suppléant Madame Corine LE ROUX: Déléguée suppléante Monsieur Jimmy PASQUIER: Délégué suppléant Madame Evelyne HEULIN: Déléguée suppléante Monsieur Frédéric THIEL: Déléguée suppléant Madame Josette JOYEUX: Déléguée suppléante

La séance est levée à 21h00